

Bulletin d'Information des Ollières



Janvier 2012

Le Mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

A l'aube de cette nouvelle année, je vous adresse en mon nom et au nom du conseil municipal une belle et heureuse année 2012, qu'elle soit pleine d'espérance, de santé, de réussite tant au niveau familial que professionnel. Je voudrais témoigner toute mon affection à tous ceux qui sont seuls, qui souffrent de la maladie ou qui sont frappés par le deuil.

Cette année vous avez pu voir une modification sur votre feuille d'impôts locaux, à savoir la disparition de la taxe d'habitation départementale au profit de la commune dont le taux augmente sensiblement par rapport à l'an dernier. C'est une bonne chose me direz-vous, sauf que la commune reverse sur un fond national 48 000 € qui représentent 20 % des contributions directes au profit des communes ayant perdu la taxe professionnelle. Encore une fois, la richesse n'est pas partagée équitablement.

En 2011 trois projets ont été réalisés, la station d'épuration, le changement de la conduite d'eau potable au quartier de l'église et la cantine pour un montant de plus de 1,2 million d'euros, des opérations lourdes et nécessaires, rendues obligatoires par les normes imposées. Après mures réflexions, nous avons décidé l'achat du bâtiment de Rocheberg pour 200 000 €, y compris l'achat des cellules photovoltaïques. Le contrat de vente d'électricité sera au profit de la collectivité, dont le montant s'élève à 9 000 €/an. Le devenir de ce bâtiment est détaillé dans les pages suivantes.

Pour 2012, l'aménagement de la gare avec la construction d'un multi-jeux, la création d'un parking au Bas Pranles, une nouvelle alimentation d'eau potable au quartier du Haut Praly, dont certaines habitations sont sous-alimentées en période estivale, sont en cours d'étude. Ajoutons également le projet de mise en conformité du barrage du Tissage.

Une réflexion est entamée pour le devenir des locaux qui seront disponibles après le départ de l'école de musique, locaux qui pourraient être mis à disposition de diverses associations. Une rencontre sera organisée en janvier pour déterminer les besoins.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau BIO et je renouvelle tous mes vœux de bonne et heureuse année 2012.

Gilbert Valette

SOMMAIRE :

Le Mot du Maire
P. 1

Résumé des
Conseils
Municipaux P. 2

Les élèves visitent
la station
d'épuration
P. 5

Le Repas du
CCAS
P. 5

Le Sept c'est
quoi ?
P. 6

Marathon de
l'Ardèche
P. 7

Cantine
Municipale
P. 7

Dates à retenir
P. 8

PRINCIPALES DECISIONS ET DISCUSSIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 6 JUIN AU 17 OCTOBRE 2011

PROJETS EN COURS :

BATIMENT DE ROCHEBERG :

Le conseil municipal a donné un avis favorable pour l'achat de ce bâtiment avec les projets suivants:

- étude de la structure du bâtiment, de la cheminée et traitement des eaux pluviales qui s'infiltrent dans les murs
- réalisation de 8 à 9 logements locatifs (T2 à T4) dont 3 à 4 adaptés aux personnes à mobilité réduite, prise en charge par Vivarais Habitat
- création de locaux artisanaux pour la surface restante.

Le principe de l'achat du bâtiment est conclu sur un montant de 125 000 €. Concernant les panneaux photovoltaïques, plusieurs solutions sont envisagées: location ou achat (évalué à 110 000 €).

Les négociations se poursuivent.

BARRAGE :

Après examen des candidatures, l'entreprise CAPSE est retenue pour réaliser l'étude nécessaire à la mise en conformité de la retenue du tissage

Les modifications suivantes sont à prévoir:

- création d'une passe à poisson en rive droite
- modification de la glissière à kayaks
- création d'une rampe de dévalaison des anguilles
- ramener l'écartement des grilles à 20 mm

Il faudrait aussi prévoir quelques enrochements

Le conseil municipal a approuvé la proposition d'achat du bâtiment de Rocheberg (parcelles AH 470, AH 471, AH 472) pour un montant 200 000 € avec les panneaux photovoltaïques.

AEP/ASSAINISSEMENT :

Le nouveau contrat d'affermage signé avec VEOLIA pour le service d'assainissement donne un coût d'exploitation de la nouvelle station inférieur à l'ancienne. Une partie de cette baisse sera répercutée auprès des abonnés. Compte tenu du fait que Veolia assure les Adductions en Eau Potable et l'Assainissement, ces 2 services seront facturés simultanément.

Après en avoir délibéré (cf. annexe jointe), le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de la révision des tarifs de la surtaxe communale concernant l'AEP et l'Assainissement et décide l'application des tarifs suivants :

- Assainissement :

Abonnement : 22.00 €

Prix/m3 : 0.36 €

- AEP :

Abonnement : 22.00 €

Prix/m3 : 0.36 €

ETUDE DU PROFIL BAIGNADE :

Une directive européenne impose une étude sur les risques de pollution à tous les lieux de baignade publique, qui permettra d'établir un plan sanitaire destiné à être affiché sur le site.

AMENAGEMENT DE LA GARE :

Le montage du projet est à revoir, car l'équipement multisports et la réhabilitation des toilettes ne sont pas subventionnés. Un dossier est déposé auprès du Conseil Général.

DECISIONS ET REALISATIONS :

REFORME TERRITORIALE :

Après discussions, le conseil municipal décide:

- de donner un avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunale
- d'intégrer la future Communauté d'Agglomération Centre Ardèche

et demande:

- que la communauté de communes Eyrieux aux Serres ne soit pas scindée dans le futur schéma
- à la CDCI de demeurer attentive à toute sollicitation qui s'inscrirait dans une démarche cohérente tant en terme de structuration territoriale que de bassin de vie.

PERSONNEL COMMUNAL :

Deux contrats d'emploi aidés se sont terminés le 31 août. Le conseil a décidé de créer un nouveau poste destiné à satisfaire des besoins divers: petite enfance, aide à la cantine, aide au secrétariat, pour le 1^{er} septembre. La commune de Saint Vincent de Durfort participera au financement de ce poste au prorata du nombre d'enfants scolarisés aux Ollières.

Un contrat à mi-temps a été proposé à partir de Juillet pour assurer la période de congés. Après examen des candidatures, Ninon Doutre a été retenue pour ce poste. Un poste d'agent technique (catégorie C) est créée à compter du 1^{er} décembre 2011.

Le conseil municipal décide de financer en intégralité la formation Petite Enfance de Kelly Van Cutsem, actuellement employée en CAE au sein des services de la commune.

Monsieur Bernard GUY, cuisinier à la cantine scolaire, fonctionnaire territorial stagiaire depuis le 1^{er} décembre 2010 à raison de 30 heures par semaine est titularisé à compter du 1 décembre 2011.

Un surveillant de baignade a été recruté pour la période du 24 juillet au 20 août.

CANTINE SCOLAIRE :

La mise en service a eu lieu en novembre. Les prévisions sont de 10 000 repas annuels auxquels on peut ajouter 800 repas pour le centre aéré.

Une commission est créée pour travailler sur les menus.

DELIBERATION FIXANT LE TAUX ET LES EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT :

Suite à la présentation de la réforme de la fiscalité communale par Monsieur le Maire et notamment la suppression des PRE et PVR pour 2015, la possibilité d'appliquer un taux de 1% à 5% pour la taxe d'aménagement, le conseil municipal décide :

- **d'instaurer** le taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal.
- **d'exonérer**, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, totalement les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit).

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Monsieur le Maire évoque avec les élus l'obligation de lancer la procédure de réalisation d'un PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS). Il explique que ce plan correspond à une méthode de gestion des événements portant atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement. Il apporte ainsi une réponse de proximité en organisant l'accompagnement et le soutien aux populations ainsi que l'appui aux services de secours. Le PCS est ainsi le maillon local de l'organisation de la sécurité civile.

L'organisation mise en place dans le cadre du PCS doit permettre de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population, perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendie, de la circulation...).

DIVERS :

EMPRUNT : un emprunt de 100 000 euros (au lieu de 150 000, compte tenu du retard pris par les travaux du barrage) est souscrit pour équilibrer le budget.

BANQUE POSTALE :

La banque postale des Ollières va bénéficier d'une rénovation du bureau (90 000€) financée par l'entreprise. A ce sujet une nouvelle demande d'installation d'un distributeur de billets va être demandée auprès de la direction.

DEFIBRILLATEUR : il a été installé sur le mur de la mairie.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Certains conseillers demandent une concertation sur la limitation de l'éclairage public en avançant des raisons économiques et écologiques. M. Valette indique son opposition de principe, de maire, pour une question de responsabilité.

Cependant le conseil municipal est majoritairement d'avis d'étudier plus en détail, la possibilité de mettre en œuvre cette action.

DENEIGEMENT :

Suite à la décision de Monsieur Philippe BERTRAND de ne plus prendre en charge le déneigement des routes de la commune et après plusieurs contacts avec des intéressés potentiels, une solution semble être conclue avec Messieurs CLAIR de Pranles.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Vote des subventions aux associations qui ont transmis leur bilan financier à la mairie.

Un bail a été signé avec l'association « Effet Frou Frou » pour l'occupation du local sous la mairie.

Le conseil vote une délibération à l'unanimité pour soutenir l'hôpital de Privas.

Orange informe la commune que la cabine téléphonique des Vallats (ex pont métallique) va être enlevée.

Les élèves visitent la station d'épuration



Jeudi 20 octobre, Michel Chlasta et Lionel Julien de l'entreprise SIRFIA (concepteur de la station) sont venus expliquer aux élèves des classes de CE1/CE2 et de CM1/CM2 le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration. La matinée a commencé à l'école par la diffusion d'un diaporama montrant les différentes étapes de la construction et le fonctionnement « chimique » des bacs.

Les élèves se sont ensuite déplacés jusqu'à la Théoule pour se rendre compte du traitement des eaux usées de la commune. Ils ont ainsi vu la couleur de l'eau à l'entrée (et senti !) puis après un cheminement autour des bacs, ils l'ont retrouvée à la sortie (claire et inodore). Les enfants ont été passionnés par cette matinée. Les intervenants ont, en effet, réussi à se mettre à la portée des enfants pour un sujet technique. Les élèves préparent depuis un numéro spécial du journal scolaire.



REPAS DU CCAS



Dimanche 20 novembre 2011, le Centre Communal d'Action Sociale organisait la 40ème édition du traditionnel repas des anciens, qui réunit toutes les personnes de la commune de plus de 65 ans.

Lors de cette belle journée, 100 personnes ont répondu présent à l'invitation de la commune. Le programme des réjouissances a débuté avec le discours de bienvenue de Monsieur le maire, qui après avoir accueilli les convives, a dressé un bilan des principales actions réalisées par la commune en 2011, avant d'évoquer les projets en préparation.

Il a bien sûr rendu hommage aux doyens de l'assemblée Mme et M. Blachier, âgés tous deux de 91 ans, qui se sont vus remettre un petit cadeau.

Fidèle à la tradition, l'harmonie des Enfants de l'Eyrieux, dirigée par M. Bernard Palix, a régalé l'assistance en interprétant quelques morceaux choisis qui ont été fort appréciés au cours de l'apéritif.

Le repas, préparé par Alain Jargeat et son équipe, a été servi comme à l'accoutumée par les conseillers municipaux et leurs conjoints. Au menu, salade aux deux foies gras, sauté de veau accompagné d'un gratin dauphinois et d'une julienne de légumes, fromages, fondant au chocolat avec sa mousse de fruits rouge en dessert.



Tout au long du repas, de nombreux participants se sont succédés au micro pour chanter ou raconter des histoires, en français ou en patois. On peut noter que les chansons de Jean Ferrat ont été particulièrement à l'honneur.

Après la clairette et le café, c'est avec le sourire aux lèvres d'avoir passé un agréable après midi que cette belle assemblée s'en est retournée. Souhaitons à tous de se retrouver en 2012 !



N'hésitez pas à consulter les photos prises lors de cette journée sur le site internet de la commune.

LE SEPT ? C'EST QUOI ?

Tout le monde connaît ce chiffre emblématique de notre département.

Tout le monde a remarqué ce véhicule que nous croisons tous les jours sur nos routes.

En effet, c'est un service de car mis en place par le Conseil Général de l'Ardèche et qui dessert en ce qui nous concerne, la ligne Le Cheylard Valence. Mais savez-vous que pour le **SEPT** « Service express public de transport », les tarifs sont simples et peu onéreux :

- 3 € le billet à l'unité
- 1,80 € par carnet de 10 tickets
- 20 € l'abonnement hebdomadaire
- 46 € l'abonnement mensuel

Avec trajets illimités sur l'ensemble du réseau départemental. De plus, il existe des conditions à moitié prix pour les jeunes et les personnes à revenus faibles. N'hésitez plus à utiliser ce service, car vous ferez des économies et vous protégerez l'environnement.

Renseignements : sur le site internet du Conseil Général de l'Ardèche www.ardeche.fr

- Directement en prenant le bus,
- Dans les points de vente du réseau.

Seule l'utilisation régulière de ce service sera un signe de continuité.

Le « Sept » va vous faire aimer les transports en commun.



LE 1^{ER} MARATHON DE L'ARDECHE



Cette compétition organisée par le ROTARY-CLUB du CHEYLARD en partenariat avec la communauté de communes d'Eyrieux aux Serres, a vu le jour pour la première fois le 11 Septembre 2011. L'itinéraire suivait l'ancienne voie ferrée de la Voulte au Cheylard.

Les 219 concurrents au départ ont traversé Les Ollières à partir de 10H00. Durant plus d'une heure, les spectateurs ont pu applaudir les compétiteurs dans une très bonne ambiance.

Pleine réussite pour cette première, grâce, il est vrai à beaucoup de préparation de la part des organisateurs, mais aussi des bénévoles au nombre de 249 pour l'ensemble de la compétition dont 25 pour la seule commune des Ollières.

Oublions vite les petits désagréments causés à quelques automobilistes et riverains pour regarder l'impact positif de cette course qui est une belle vitrine du développement touristique de notre Vallée de l'Eyrieux. Le bénéfice de ce 1^{er} marathon est distribué par le ROTARY CLUB à des œuvres caritatives.

MERCI à tous les bénévoles et rendez-vous pour la 2^{ème} édition qui est fixée au 9 septembre 2012.

OUVERTURE DE LA CANTINE MUNICIPALE



Lundi 21 novembre 2011, 61 élèves, dont 13 de maternelle, ont inauguré la nouvelle cantine. A voir et à entendre l'excitation qui régnait ce jour-là dans les deux salles de réfectoire, maternelle et primaire avec du mobilier neuf et adapté, tous les enfants avaient l'air heureux.

Quelques impressions à chaud recueillies auprès des plus grands :

- « - on n'aura plus d'allers et retours à faire.
- c'est agréable de manger dans une cantine neuve.
- les chaises en bois sont plus confortables qu'en plastique.
- les couleurs des murs sont belles.
- on aura plus de récré et moins de marche.
- tout est neuf.
- les chaises sont jolies ;
- dans les WC il y a plein de couleurs ;
- il faudrait des jeux dans la cour. »



Quant au personnel communal, ce jour-là, il fallait que chacun trouve sa place, s'organise et se familiarise avec ce nouvel univers. Ceux-ci vont sûrement apprécier le changement qui améliore nettement leurs conditions de travail.

Pour le chef cuisinier et son assistante, il leur faut s'habituer à la complexité des nombreux équipements à la pointe de la technologie : four à vapeur et traditionnel, lave-vaisselle professionnel, plaques de cuisson vitrocéramique, sauteuse et friteuse dernier cri, trois grands éviers en inox, centrales de nettoyage dans chaque pièce, un ordinateur pour gérer les commandes, les stocks et les températures des trois réfrigérateurs et des trois congélateurs.

Au rez-de-chaussée, c'est-à-dire au niveau de la route, se trouvent les locaux pour le tri sélectif des poubelles, deux sanitaires pour le personnel (douches, WC, hommes et femmes), un monte-charge afin d'acheminer les denrées à l'étage.

Dans la cour, les enfants auront la possibilité de se détendre avant et après les repas. Le toit du préau a été refait à neuf. Un ascenseur extérieur a été créé pour permettre à des enfants handicapés de franchir le dénivelé existant entre les classes et la cantine.

Pour information, vous pourrez trouver les menus sur le site internet de la commune.



ACTIVITE CANTINE 2010/2011, quelques chiffres :

9750 : nombre de repas servis.

1,60 € : prix de revient du menu (achat aliments)

4,71 € : coût des charges salariales, chauffage et électricité.

Le repas revient donc à 6,31 € à la collectivité, pour 3.50€ facturés aux familles.

Quelques dates à retenir pour 2012:

- **22 Janvier 2012** LOTO UNRPA
- **18 Février** Mini-Marathon de Pétanque
- **8 Mai** Grand prix pétanque des commerçants à la gare.
- **13 Mai** Course / Rando pour la Victoire au profit de la recherche contre le cancer

Site internet de la Mairie : <http://www.lesollieressureyrieux.fr>

Imprimé par nos soins